DECIDE

<u>Article 1</u>: L'année scolaire 2016-2017 commence le lundi 19 Septembre 2016 et prend fin le vendredi 14 juillet 2017 pour tous les établissements publics et privés du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

<u>Article 2</u>: L'année scolaire 2016-2017 se subdivise en deux semestres comme suit :

2.1 PREMIER SEMESTRE

Du lundi 19 Septembre 2016 au vendredi 27 janvier 2017.

2.2 **DEUXIEME SEMESTRE**

Du lundi 30 janvier 2017 au vendredi 26 mai 2017.

Article 3: Les Directeurs Centraux en charge des établissements d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 16 AOUT 2016

Ampliations:

•	04
•	01
	01
	01
•	12
	15
:	17
•	62
:	120
;	04

